



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 28 JUIN 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°563

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Daniel Guillard, Dan Marchal, Michel Vachetta, Bernard Buosi, Gérard Bouat.

Excusés : Amar Remli, Mathieu Saubin.

La Commission sportive prononce les accessions et relégations dans les championnats départementaux, saison 2021-22, sous réserves des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux

U13

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

D1 : Suite à la mise à jour du bonus malus, en poule B, c'est l'équipe de St Martin d'Hères 1 qui descend en D2, et Crolles est maintenu à ce niveau.

D2 ; Sassenage en infraction avec la récidive club ne peut accéder en D1 par application de l'article 62-2-3 des règlements sportifs.

Du fait de la rétrogradation de St Martin Hères 1 à ce niveau, l'équipe 2 de ce club est rétrogradé en D3.

Par application de l'article 62-2-3 des règlements sportifs, l'équipe de l'Abbaye est rétrogradé en D3.

De ce fait Balmes NI 1 est maintenu à ce niveau.

Descendants de D2 en D3 : 11 EQUIPES :

Goncelin, 4 Montagnes, St Georges de Commiers, Villeneuve, La Sure, Vallée de l'Hien, Nivolas, Cessieu, Seyssinet 2, Abbaye 1, St Martin d'Hères 2.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

D1 : Suite à la mise à jour du bonus-malus et du classement, c'est l'équipe de Crolles qui est maintenu à ce niveau, et l'équipe de Seyssins est rétrogradée en D2.

Ces deux équipes finissant avec 26 points pour 18 matchs joués, après application des règlements jeunes, article 3, tiret 5, c'est Crolles qui est maintenu.

Du fait de la descente de Vallée du Guiers U16 R2, en U17 D1, Vallée du Guiers 2 descend en D2 ;

Descentes de D2 en D3 : 11 EQUIPES :

Rachais 2, Pays Alleverd, Eybens 3, Seyssins 2, MOS 3R 2, Estrablin, Côte St André 2, Bouvesse, Creys Morestel, LCA Foot, Murette 2.

Montées de D3 en D2 : 5 EQUIPES :

St Martin d'Uriage, Villeneuve, Corbelin, Vinay et Cassolard Passageois

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

La Commission sportive prononce les accessions et relégations dans les championnats départementaux, saison 2021-22, sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT